

Vandalisme de pièges à castor : un geste aux conséquences sérieuses



RAPPEL IMPORTANT: Vandaliser, endommager ou déplacer des pièges à castor installés légalement par un trappeur professionnel peut entraîner des conséquences légales et compromettre la sécurité du public



Le piégeage du castor est une activité légale encadrée par la
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune



Une activité légale et encadrée

Les **trappeurs professionnels** détiennent les **permis** requis pour intervenir :

- durant la **période réglementaire** de piégeage ;
- hors la période de trappeur, un **permis spécifique** est utilisé afin de prévenir les dommages aux personnes ou à leurs biens.

Ces interventions contribuent à la **gestion responsable** de la faune et à la protection des biens et des personnes.



Une intervention vous préoccupe ?

La **gestion du castor** peut susciter des **sensibilités**. Bien que la protection de la faune soit importante, une intervention peut être nécessaire lorsque des infrastructures, des biens ou des personnes sont à risque. Les citoyens préoccupés par une intervention sont invités à **communiquer avec la municipalité**.



Un risque pour la sécurité

Le **vandalisme des pièges** peut perturber les interventions et **retarder la résolution de problématique** pouvant entraîner des inondations et **susceptibles d'endommager des infrastructures** ou des biens.



Vandalisme : des conséquences légales possibles

Endommager ou saboter un piège constitue :

- Un **méfait** au sens du Code criminel ;
- Une **atteinte** à une activité faunique légale ;
- Une **infraction** pouvant entraîner des **amendes** ou des **accusations criminelles**.

Les trappeurs peuvent déposer une **plainte** et entreprendre des **recours civils** pour récupérer les pertes.